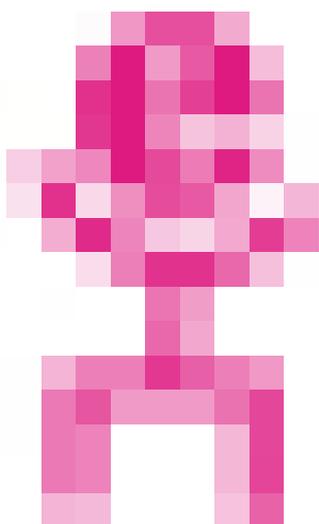


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5037>



# Frais de déplacement : le rectorat tarde à payer ; le SNES-FSU vous appelle à réagir



SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -  
Publication date: jeudi 21 avril 2016

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

# Plusieurs collègues nous ont alerté de retards dans le remboursement des frais de déplacement.

Le rectorat reconnaît ce retard, totalement inadmissible : il est anormal de devoir avancer de l'argent pour aller travailler !

Nous proposons donc aux collègues qui sont sur plusieurs établissements et relevant des frais de déplacement (titulaire d'une zone de remplacement ou titulaire dans un établissement) d'écrire un courrier au recteur avec une copie à la section académique du SNES-FSU (s3dij@snes.edu).

Modèle de lettre au recteur

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>